

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 juin 2014  
Rapporteur :  
Madame Ariane FAYE**

**N° 6 DEE 14.4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 17/06/2014  
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014  
(accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'association 'Le manège enchanté'  
et à l'association 'SOS Urgences Mamans'**

Le manège enchanté est une association qui regroupe 35 assistantes maternelles agréées domiciliées sur la ville de Quimper. Elle a pour objectif de concourir à la professionnalisation des assistantes maternelles adhérentes à travers des échanges et des interventions avec l'accompagnement de spécialistes du domaine (psychomotricité). Elle fédère les assistantes maternelles autour d'une ludothèque et d'une bibliothèque. De plus, l'association permet aux assistantes maternelles adhérentes d'organiser des activités pour les enfants qu'elles accueillent en faisant intervenir des professionnels de l'éveil corporel, culturel et artistique. Enfin, régulièrement au cours de l'année, l'association propose des temps festifs aux enfants et parents employeurs.

L'association « SOS Urgences Mamans » a pour but d'assurer un « dépannage » immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie, rendez-vous imprévus, etc.

Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

L'association demande aux familles une participation pour contribuer à son fonctionnement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 700 € à l'association « Le manège enchanté » et une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgences Mamans » pour leur fonctionnement pour l'année 2014 (imputation : 64.6574.733).

Le maire,

Ludovic JOLIVET